

Mobilité des enseignants du premier degré – Phase intradépartementale - Rentrée scolaire 2026

ANNEXES

[Annexe 1 : Fiche de procédure de saisie et consultation des résultats](#)

[Annexe 2 : Lexique](#)

[Annexe 3 : Barème du mouvement et Priorités](#)

[Annexe 4 : Etablissements éligibles à la bonification « exercice en éducation
prioritaire et quartiers politiques de la ville »](#)

[Annexe 5 : « Vœux groupe »](#)

[Annexe 6 : Pièces justificatives](#)

[Annexe 7 : Spécificités de certaines écoles](#)

[Annexe 8 : Postes particuliers ASH 2026](#)

[Annexe 9 : Demande de bonification au titre du handicap](#)



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Loir-et-Cher

ANNEXE 1

**FICHE DE PROCÉDURE DE SAISIE ET
DE CONSULTATION DES RÉSULTATS**

→ Règles générales sur les vœux

- Les vœux sont formulés par ordre préférentiel.
- Il est possible de formuler jusqu'à **40 vœux**;
- Les participants obligatoires devront saisir au moins 20 vœux dont au minimum **trois vœux groupe**

→ La saisie des vœux

Il appartient à chaque enseignant de prendre toute disposition nécessaire pour effectuer sa saisie de vœux par INTERNET.

Ne pas attendre le dernier jour pour se connecter.

La saisie s'effectue par INTERNET (application SIAM) de la façon suivante :

→ Accéder à lprof

1 – Puis cliquer sur

Services

2 - Puis SIAM

Accès à SIAM 1er degré

3 - Puis

Prise intra-
départementale

**LE SERVEUR SERA OUVERT
DU MERCREDI 8 AVRIL 2026 à
12h
AU LUNDI 4 MAI 2026 à minuit**

Puis suivre la procédure indiquée.

La présentation générale s'affiche (note de service, accès à votre dossier, consultation des listes de postes, saisie de votre demande de mutation)

Deux possibilités sont offertes :

- Saisie directe du numéro de poste que vous aurez identifié
- Recherche préalable du numéro de poste par consultation des postes vacants

→ Consultation – Modification – Annulation totale des vœux

Ces trois opérations peuvent être réalisées tant que la session est ouverte en se connectant à nouveau par internet.

Accompagnement de la « Cellule Mouvement » :

Afin de répondre aux questions des personnels enseignants et de mieux les accompagner dans leurs démarches de mobilité, une « cellule mouvement » est mise en place à la direction des services départementaux de Loir et Cher.

Vous pouvez contacter cette cellule :

par mail ce qui facilite le traitement des demandes et permet une réponse rapide et étayée aux questions formulées à l'adresse ce.dpe411@ac-orleans-tours.fr

par téléphone au **02.34.03.90.38**

→ La confirmation de saisie de vœux

À la fin de la campagne de saisie, une confirmation de votre demande de mutation sera adressée dans la boîte électronique IPROF **le 06 Mai 2026**.

Reprendre la procédure explicitée ci-dessus et cliquer sur votre courrier :

- Procéder à votre identification puis cliquer sur

⊙ Votre courrier

Cet accusé de réception validera la participation effective au mouvement et concrétisera les vœux qui ont été formulés et ont pu être modifiés à tout moment jusqu'à la fermeture du serveur. **Il est à conserver et ne doit pas être transmis à la Division du 1^{er} degré.**

Si l'accusé de réception est correct, il est donc inutile d'envoyer un message de confirmation.

→ La communication des éléments du barème indicatif

Un 2^{ème} accusé de réception de demande de mutation avec barème initial sera adressé dans la boîte électronique I PROF le **28 mai 2026** à l'issue du travail de contrôle et d'attribution des priorités effectué par les services. Elle fera apparaître les éléments de barème complets (ancienneté de fonction, points enfants, ancienneté de poste...) **et** les bonifications et/ou priorités, le cas échéant.

A réception du barème initial et jusqu'au 11 juin 2026 dernier délai, les enseignants pourront formuler, le cas échéant, une demande de correction du barème et/ou d'une priorité et/ou d'une bonification.

Un formulaire de demande sera transmis au moment venu.

Passé ce délai, les barèmes, priorités et bonifications ne sont plus susceptibles d'appel.

Un 3^{ème} accusé de réception avec le barème, priorité et bonification définitifs sera envoyé dans la boîte électronique I-PROF le **15 juin 2026**.

→ La consultation des résultats

Pour la consultation des résultats à compter du **15 juin 2026 à 12h** : reprendre la même procédure que pour la saisie des vœux (application SIAM) voir ci-dessus.

Accéder à Iprof

Les services

1 – Puis cliquer sur

2 - Puis SIAM

Phase intra départementale

3 - Puis

Puis Mouvement principal.

► Consulter le résultat de votre demande de

Ces résultats apparaîtront également sous la forme d'un message dans la boîte aux lettres I-PROF.



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Loir-et-Cher

ANNEXE 2

LEXIQUE

IEEL	Unité pédagogique élèves allophones arrivants école
ECEL	Adjoint classe élémentaire en EEPU ou en EPPU
ECMA	Adjoint classe maternelle en EMPU ou en EPPU
ECPR	Enseignant en classe à horaires aménagés
ITIN	Enseignant itinérant primo-arrivant
DE	Directeur école
DSES	Directeur adjoint de SEGPA
ULEC	Enseignant ULIS Ecole
ULCG	Enseignant ULIS Collège
CLR	Enseignant chargé de classe relais
UEE	Enseignant classe spécialisée option D en établissements spécialisés
CPUE	Coordonnateur pédagogique des établissements spécialisés
COSH	Coordonnateur pour les accompagnants d'élèves en situation de handicap
ISES	Enseignant 1 ^{er} degré en SEGPA option F
RASE G0172	Réseau d'aide pôle ressources circonscription option G
REF	Enseignant référent
SPCO	Pôle d'Appui à la Scolarité
RASE G0173	Réseau d'aide pôle ressources circonscription option E
TR	Titulaire remplaçant
TS	Titulaires remplaçants secteur
UEMA	Unité d'enseignement pour enfants autistes à l'école maternelle
ULIS	Unité Locale pour l'Inclusion Scolaire
SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel adapté
E HOSP	Etablissement hospitalier
EEMU	Ecole élémentaire publique
EMPU	Ecole maternelle publique
EPPU	Ecole primaire publique
IME	Institut Médico-Educatif

AFA	Affectation annuelle (délégation)
CAFIPMF	Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur et professeur des écoles maître formateur
CAPPEI	Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive
CDOEA	Commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés
MDPH	Maison Départementale des personnes handicapées
PRO	Titulaire d'un poste à titre provisoire
REA	Réaffectation après une mesure de carte scolaire
RQTH	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
TPD	Titulaire d'un poste à titre définitif



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Loir-et-Cher

ANNEXE 3

BAREME ET PRIORITES

Éléments de barème

Élément de barème	Valorisation en points
Ancienneté de fonctions 1er degré (AF1D) au 01/09/2025	Titulaire : 50 points de base + AF1D X 16 PES : 5 points de base + AF1D X 16
Echelon au 31/08/2025	Cf ci-dessous Barème échelon
Carte scolaire directeur	900 points (points maintenus pendant 2 ans si le poste obtenu suite à la mesure est à titre provisoire)
Carte scolaire enseignant	800 points (points maintenus pendant 2 ans si le poste obtenu suite à la mesure est à titre provisoire)
Situation médicale ou liée au handicap	100 points pour les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi, pour le conjoint ou l'enfant également bénéficiaire de l'obligation d'emploi ou 700 points sur avis du médecin du travail pour l'agent, pour le conjoint ou pour l'enfant
Direction à titre provisoire sur le poste occupé	100 points
Rapprochement de conjoints	100 points
Rapprochement avec détenteur autorité parentale conjointe	100 points
Exercice en REP +, REP, QPV, IME ou DITEP à partir de 5 années continues	100 points
Renouvellement de vœu sur son 1er vœu	1er renouvellement : 80 points 2ème renouvellement : 90 points 3ème renouvellement : 100 points

Prise en compte de l'échelon au 31/08/2025 ou 01/09/2025 si reclassement

Instituteur	PE Classe normale	PE Hors Classe	PE Classe exceptionnelle	Point échelon
1er échelon				18
2ème échelon				18
3ème échelon	2ème échelon			22
4ème échelon	3ème échelon			22
5ème échelon	4ème échelon			26
6ème échelon	5ème échelon			29
7ème échelon				31
8ème échelon	6ème échelon			33
9ème échelon				33
10ème échelon	7ème échelon			36
11ème échelon	8ème échelon	1er échelon		39
	9ème échelon	2ème échelon		39
	10ème échelon	3ème échelon	1er échelon	39
	11ème échelon	4ème échelon	2ème échelon	42
		5ème échelon	3ème échelon	45
		6ème échelon	4ème échelon	48
		7ème échelon		48
			5ème échelon	53

Application des priorités

Sur les postes à profil et les postes relevant de l'ASH, le système des priorités s'applique et prédomine sur l'application du barème.

Remarques générales :

- Les priorités sont numérotées de 30 à 90 par ordre d'importance. Plus le numéro de la priorité est petit, plus la priorité est grande
- La priorité 90 correspond à une annulation de vœu. Sur les vœux codés avec cette priorité, les candidats ne seront pas examinés pour l'attribution des postes
- La modalité TPD correspond à une affectation à titre définitif
- La modalité PRO correspond à une affectation à titre provisoire

Listes des priorités (de la plus importante à la moins importante)

Numéro de la priorité	Situation correspondante
30	Enseignant ayant le titre requis sur un poste à exigence particulière Enseignant sollicitant un poste relevant de l'ASH qui détient le CAPPEI avec le module de professionnalisation correspondant
33	Enseignant sollicitant un poste relevant de l'ASH qui détient le CAPPEI avec un module de professionnalisation différent du poste demandé
35	Enseignant sollicitant un poste relevant de l'ASH qui achève sa formation CAPPEI avec un module de professionnalisation correspondant au poste demandé
37	Enseignant sollicitant un poste relevant de l'ASH qui est retenu pour la formation CAPPEI avec un module de professionnalisation correspondant au poste demandé
38	Enseignant non spécialisé sollicitant un poste relevant de l'ASH et nommé à titre provisoire
40	Priorité générale : poste sans exigence particulière
80	Enseignant sollicitant un poste dans une école EMILE qui ne détient pas la certification langue
90	Annulation du vœu : absence de titre exigé, avis défavorable à la commission



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*


Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Loir-et-Cher

ANNEXE 4

**ETABLISSEMENTS ELIGIBLES A
LA BONIFICATION POUR
« EXERCICE EN EDUCATION
PRIORITAIRE ET QUARTIERS
POLITIQUE DE LA VILLE »**

Nom Ecole-Ville	Education Prioritaire
Mat. Joséphine Marchais-BLOIS	REP+
Mat. Baptiste Marcet BLOIS	REP+
Mat. Cécile Rol-Tanguy BLOIS	REP+
Mat. Jean Perrin BLOIS	REP+
Mat. Jules Ferry BLOIS	REP+
Mat. Charcot BLOIS	REP+
Elem. Joséphine Marchais BLOIS	REP+
Elem. Charcot BLOIS	REP+
Mat. Groupe scolaire Mandela BLOIS	REP+
Elem. Groupe scolaire Mandela BLOIS	REP+
Elem. Cécile Rol-Tanguy BLOIS	REP+
Elem. Jules Ferry BLOIS	REP+
Elem. Mirabeau BLOIS	REP+
Elem. Tourville BLOIS	REP+
Mat. Le Bourgeau ROMORANTIN	REP
Mat. Louise de Savoie ROMORANTIN	REP
Elem. Le Bourgeau ROMORANTIN	REP
Elem. Louise de Savoie ROMORANTIN	REP
Prim. Saint-Marc ROMORANTIN	REP
Collège Bégon BLOIS	REP+
Collège Rabelais BLOIS	REP+

Nom Ecole-Ville	Quartier politique de la ville
Mat. Jules Ferry VENDOME	QPV
Elem. Jules Ferry VENDOME	QPV
Mat. Molière BLOIS	QPV
Elem. Molière BLOIS	QPV
Mat. Malala Yousafza (Quinière) BLOIS	QPV
Elem. Malala Yousafza (Quinière) BLOIS	QPV
Mat. Simone Weil BLOIS	QPV
Elem. Simone Weil BLOIS	QPV

 ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Loir-et-Cher	ANNEXE 5
		VŒUX GROUPE

Un vœu groupe est constitué d'un ensemble de supports situés dans une zone géographique.

	Localisation	Supports
Vœux groupes de postes (Vœux assimilés « commune »)	Communes	ECEL/ECMA sans spécialité Direction d'école (DE) 2 classes et plus TR (titulaire remplaçant) TRS (titulaire secteur sur services partagés)
Vœux groupes de postes (Vœux assimilés « regroupement géographique »)	Regroupements de communes	ECEL/ECMA sans spécialité Direction d'école (DE) 2 classes et plus TR (titulaire remplaçant) TRS (titulaire secteur sur services partagés)

Les participants obligatoires devront saisir au moins **20 vœux** dont au minimum trois vœux groupe.

Les différentes zones géographiques sont :

COMMUNE : BLOIS (BLOIS)

COMMUNE : ROMORANTIN-LANTHENAY (ROMO)

COMMUNE : VENDOME (VENDOME)

REGROUPEMENT COMMUNES : COURONNE VENDOME (COURVEN)

AREINES
COULOMMIERS LA TOUR
MARCILLY EN BEAUCE
NAVEIL
PERIGNY
ST FIRMIN DES PRES
ST OUEN
VILLEMARDY
VILLERABLE
VILLEROMAIN
VILLIERSFAUX
VILLIERS SUR LOIR

REGROUPEMENT COMMUNES : COURONNE BLOIS-NORD LOIRE (CBNL)

AVERDON
CHAMPIGNY EN BEAUCE
LA CHAPELLE VENDOMOISE
LA CHAUSSEE ST VICTOR
FOSSE

LANDES LE GAULOIS
MAROLLES
MENARS
ST BOHAIRE
ST DENIS SUR LOIRE
ST LUBIN EN VERGONNOIS
ST SULPICE DE POMMERAY
VILLEBAROU
VILLEFRANCOEUR
VILLERBON

REGROUPEMENT COMMUNES : MONTOIRE (MONTOIR)

BONNEVEAU
HOUSSAY
LUNAY
MONTOIRE SUR LE LOIR
ST MARTIN DES BOIS
SAVIGNY SUR BRAYE
SOUGE
TERNAY
THORE LA ROCHETTE
TROO
VALLEE DE RONSARD
VILLEDIEU LE CHATEAU

REGROUPEMENT COMMUNES : ONZAIN - ST AMAND LONGPRE (ONZAIN)

AUTHON
CHAUMONT SUR LOIRE
CRUCHERAY
HERBAULT
LANCE
MESLAND
MONTEAUX
PRUNAY CASSEREAU
ST AMAND LONGPRE
VANLENCISSE
VALLOIRE SUR CISSE
VEUZAIN SUR LOIRE

REGROUPEMENT COMMUNES : CHER-TOURAIN (CHER-TO)

ANGE
CHATEAUVIEUX
CHISSAY EN TOURAIN
COUFFY
FAVEROLLES SUR CHER
MONTHOU SUR CHER
MONTRICHARD VAL DE CHER
NOYERS SUR CHER
PONTLEVOY
POUILLE – MAREUIL SUR CHER

RILLY SUR LOIRE
ST AIGNAN
ST GEORGES SUR CHER
ST JULIEN DE CHEDON
ST ROMAIN SUR CHER
SEIGY
THESEE
VALLIERES LES GRANDES

REGROUPEMENT COMMUNES : CONTRES-SOLOGNE (CONTRES)

BILLY
CHATILLON SUR CHER
CHEMERY
CHOUSSY
COUDES
FRESNES
GY EN SOLOGNE
LE CONTROIS EN SOLOGNE
MEUSNES
MONTHOU SUR BIEVRE
OISLY
SAMBIN
SASSAY
SELLES SUR CHER
SOINGS EN SOLOGNE

REGROUPEMENT COMMUNES : COURONNE SUD ROMORANTIN (SUDROMO)

LA CHAPELLE MONTMARTIN
GIEVRES
MENNETOU SUR CHER- CHATRES SUR CHER- LANGON SUR CHER
PRUNIER EN SOLOGNE
ST JULIEN SUR CHER
ST LOUP
VILLEFRANCHE SUR CHER

REGROUPEMENT COMMUNES : SALBRIS

LA FERTE IMBAULT
PIERREFITTE SUR SAULDRE
SALBRIS
SELLES ST DENIS
SOUESMES
THEILLAY

REGROUPEMENT COMMUNES : COURONNE NORD ROMORANTIN (NORROMO)

COURMEMIN
MARCILLY EN GAULT
MILLANCAY
MUR DE SOLOGNE
VERNOU EN SOLOGNE
VILLEHERVIERS

REGROUPEMENT COMMUNES : LAMOTTE BEUVRON (LAMOTTE)

CHAON
CHAUMONT SUR THARONNE
LAMOTTE BEUVRON
NOUAN LE FUZELIER
ST VIATRE
SOUVIGNY EN SOLOGNE
VOUZON

REGROUPEMENT COMMUNES : LOIRE SOLOGNE

BAUZY
BRACIEUX
CROUY SUR COSSON
DHUIZON
LA FERTE ST CYR
FONTAINES EN SOLOGNE
LA MAROLLE EN SOLOGNE
MASLIVES
MONTRIEUX EN SOLOGNE
MUIDES SUR LOIRE
NEUNG SUR BEUVRON
NEUVY
ST DYE SUR LOIRE
ST LAURENT NOUAN
THOURY
TOUR EN SOLOGNE
VILLENY
YVOY LE MARRON

REGROUPEMENT COMMUNES : COURONNE BLOIS SUD LOIRE (CBSL)

CANDE SUR BEUVRON
CELLETES
CHAILLES
CHITENAY
CORMERAY
COUR CHEVERNY
HUISSEAU SUR COSSON
LES MONTILS
MONTLIVAUT
MONT PRES CHAMBORD
ST CLAUDE DE DIRAY
ST GERVAIS LA FORET
SEUR
VINEUIL

REGROUPEMENT COMMUNES : MER (MER)

AVARAY
CHAPELLE ST MARTIN EN PLAINE
JOSNES

LESTIOU
LORGES
MAVES
MER
SUEVRES
TALCY

REGROUPEMENT COMMUNES : BEAUCE (BEAUCE)

AUTAINVILLE
BEAUCE LA ROMAINE - VILLERMAIN
BINAS
MARCHENOIR
OUCQUES LA NOUVELLE
ST LAURENT DES BOIS
ST LEONARD EN BEAUCE
SELOMMES


REGROUPEMENT COMMUNES : PETIT PERCHE (PPERCHE)

AZE
DANZE
EPUISAY
FORTAN
FRETEVAL
MAZANGE
MOREE
PEZOU
RAHART
ST HILAIRE LA GRAVELLE
ST JEAN FROIDMENTEL
LA VILLE AUX CLERCS

REGROUPEMENT COMMUNES : MONDOUBLEAU (MOND)

CHOUE
CORMENON
COUETRON AU PERCHE
DROUE
LE GAULT PERCHE
MONDOUBLEAU
SARGE SUR BRAYE

Le code apparaissant dans SIAM est le code indiqué entre parenthèses

 <p>ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>ANNEXE 6</p> <p>PIECES JUSTIFICATIVES</p>
<p>Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Loir-et-Cher</p>	

Demande au titre du handicap

- reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) en cours de validité pour les enseignants en situation de handicap (ou pour le conjoint et/ou l'enfant)
- situation médicale validée par le docteur Gruel, médecin du travail au rectorat (demande à formuler par l'intéressé)

Demande de bonification au titre du rapprochement de conjoints

- attestation d'emploi du conjoint - situation familiale (mariage, PACS avant la date d'ouverture de la saisie des vœux)
- acte de naissance d'un enfant reconnu par les deux parents

Demande de bonification au titre du rapprochement avec le détenteur de l'autorité parentale

- photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance
- décision de justice concernant la résidence de l'enfant ou tout autre document attestant la séparation
- justificatifs définissant les modalités d'exercice du droit de visite ou organisation de l'hébergement
- pièce justificative concernant la zone sollicitée : certificat de scolarité de l'enfant, attestation liée à l'activité de l'autre parent détenteur de l'autorité parentale conjointe



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Loir-et-Cher

ANNEXE 7

**INFORMATIONS SUR LA
SPECIFICITE DE CERTAINES
ECOLES**

Ecoles réseau Voltaire

EPU LOUISE DE SAVOIE ROMORANTIN 0410373H
EP ALBERT CAMUS
EE LE BOURGEAU 0410974L

Ecoles EMILE


EPU LE BOURGEAU ROMORANTIN 0410974L
EPPU DROUE 0410894Z
EPU M. BUHLER BLOIS 0410063W
EPU ROL TANGUY BLOIS 0410786G
EPU VICTOR HUGO BLOIS 0410061U
EPU LES NOELS VINEUIL 0410586P
EPPU MES JEUNES ANNEES CHATILLON SUR CHER 0410875D
EPU VICTOR HUGO SAINT-AIGNAN SUR CHER 0410828C
EPU MAURICE LECLERT ROMORANTIN 0410369D
EPU MARCEL PAGNOL OUCQUES LA NOUVELLE 0410973K

RNE des écoles « Le Controis en Sologne »

EPU CONTRES 0410151S
EMPU CONTRES 0410153U
EPPU FEINGS 0410190J
EPPU OUCHAMPS 0410333P
EPPU THENAY 0410480Z
EMPU FOUGERES/BIEVRE 0410207C

Ecoles incluant un DAR (Dispositif d'autorégulation)

Ecole élémentaire Jules Verne à Montrichard 0410622D
Ecole élémentaire Mandela à Blois 0410774U

 <p>ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p> <p>Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Loir-et-Cher</p>	<p>ANNEXE 8</p> <p>POSTES PARTICULIERS ASH 2026</p>
--	---

Dans la liste des postes proposés au mouvement au sein des établissements et service médico-sociaux (ESMS), certains apparaissent avec la nomenclature "CORPED". Il s'agit de la nomenclature utilisée pour la coordination pédagogique de l'unité d'enseignement auquel les adjoints peuvent accéder. Dès la première réunion de l'équipe pédagogique, cette dernière fait une ou plusieurs propositions de noms d'enseignants qui souhaitent investir les missions de coordonnateur pédagogique. Cette proposition est alors soumise à la validation de l'IEN ASH.

Les postes en unité d'enseignement interne peuvent évoluer vers une externalisation partielle ou complète dans un établissement de droit commun.

Répartitions particulières des postes des dispositifs d'accompagnement médico-éducatif

(DAME)

DAME « Joseph Perrin » à VOUZON :

- 1 poste en exercice partagé entre l'unité d'enseignement externalisée située au collège de LAMOTTE BEUVRON et l'unité interne du DAME située à l'antenne de Vouzon
- 3 enseignants exercent ROMORANTIN, antenne « le mail » selon l'organisation suivante :
 - 1 poste en unité d'enseignement externalisée à l'école E.Martin à ROMORANTIN
 - 1 poste en exercice partagé entre l'unité d'enseignement interne à l'antenne du Mail à ROMORANTIN et l'unité externalisée à l'école élémentaire E. Morin à Lamotte Beuvron.
 - 1 poste en unité d'enseignement externalisée au collège M.Genevoix à ROMORANTIN

DAME « Les GROUETS » à BLOIS : (dont 25% en coordination pédagogique)

- 1 poste en exercice partagé entre l'unité d'enseignement externalisée située à l'école élémentaire de Chailles et l'unité d'enseignement interne du DAME
- 1 poste en unité d'enseignement interne du DAME

DAME « Les Sables de NAVEIL :

- 1 poste en unité d'enseignement externalisée au collège R. Lasneau à VENDOME
- 1 poste en unité d'enseignement externalisée à l'école de Naveil
- 1 poste en unité d'enseignement interne du DAME de Naveil

DAME « Les Brunetières » à MAREUIL sur CHER : (dont 25% en coordination pédagogique)

- 1 poste en unité d'enseignement externalisée au collège de SAINT AIGNAN
- 2 postes en unité d'enseignement interne du DAME à Mareuil sur Cher

DAME « Les Basses Fontaines » à CROUY sur COSSON : (dont 25% en coordination pédagogique)

- 1 poste en unité d'enseignement externalisée au collège de Saint LAURENT
- 3 postes en unité d'enseignement interne du DAME à Crouy sur COSSON

DAME « Le Château » à HERBAULT : (dont 25% en coordination pédagogique)

2,25 postes en unité d'enseignement interne au DAME

1 poste constitué à 75% sur le SARIA et 25% complément de service de la coordination pédagogique

1 poste en exercice partagé entre l'unité d'enseignement externalisée située à l'école élémentaire d'Herbault et l'unité d'enseignement interne du DAME

Répartitions particulières des postes en dispositif d'institut thérapeutique éducatif et pédagogique (DITEP)

DITEP « Nord-Loire » (anciennement « ITEP Le logis » à SAINT BOHAIRE) : (dont 50% en coordination pédagogique)

1 poste en unité externalisée au sein du collège de SAINT AMAND LONGPRE

1,5 poste en unité d'enseignement interne au DITEP à Saint Bohaire

1 poste en unité externalisée site de Blois

DITEP « Est » (anciennement ITEP de CERCAY) : (dont 25% de coordination pédagogique)

1 poste en exercice partagé entre l'unité d'enseignement externalisée située au collège de LAMOTTE BEUVRON et l'unité interne du DITEP

1 poste en unité d'enseignement interne au DITEP à Nouan le Fuzelier

1 poste en unité d'enseignement externalisée située à l'école de SOUVIGNY en SOLOGNE

DITEP « Sud-Loire » (anciennement « ITEP L'Audronnière » à Faverolles sur Cher) : (dont 50% en coordination pédagogique)

5 postes en unité d'enseignement interne au DITEP à Faverolles sur Cher

Les postes au centre hospitalier de Blois

Les postes de l'hôpital de Blois se répartissent comme suit :

-1 poste « classe hôpital »

-1 poste « hôpital de jour-Centre médico-psychologique (CMP) »

-1 poste « poste hôpital de jour – centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) »

Ces postes feront l'objet d'un appel à candidature et d'une fiche de poste dès lors qu'ils seront vacants. Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec la circonscription ASH (ce.ien41bn@ac-orleans-tours.fr)



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Loir-et-Cher

ANNEXE 9

**DOSSIER DE DEMANDE DE
BONIFICATION AU TITRE DU
HANDICAP**

**DOSSIER à CONSTITUER
à l'APPUI d'une DEMANDE de MUTATION
au titre du handicap -**

RENTREE SCOLAIRE 2026

Dossier COMPLET à adresser par *courrier postal*

**Service de Médecine du Travail
Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours
21 rue St Etienne
45043 ORLEANS Cedex 1**

Date limite d'envoi : 4 mai 2026

Pièces à joindre :

- ✓ **La fiche de renseignements** dûment complétée
 - ✓ **Une lettre** de demande de bonification explicitant les raisons justifiant votre ou vos vœu(x)
 - ✓ **Un compte rendu médical** détaillé (historique de la maladie, traitement le cas échéant, ...) rédigé par votre ou vos médecin(s) et transmis sous pli confidentiel
 - ✓ **Un justificatif attestant du handicap**
- Tout justificatif** qui vous semble utile à l'étude de votre situation

Fiche de renseignements

NOM et Prénom : -----

Grade et/ou discipline : -----

Date de naissance : -----

Adresse personnelle : -----

Téléphone : -----

Courrier électronique : -----

Notification de la MDPH en date du : -----

Avez-vous déjà obtenu une affectation ou une mutation pour raisons médicales ? -----

Si oui, à quelle date ? -----
et dans quelle académie ou département ? -----

Affectation 2023-2024 (nom et adresse de l'établissement ou de l'école) -----

stagiaire
 titulaire du poste
 titulaire remplaçant (étab ou école de rattachement – fixe) -----

sans poste
 mise à disposition du recteur

affectation provisoire à l'année (etab ou école de rattachement – fixe) -----

Les raisons médicales invoquées concernent :

l'intéressé (e) son ou ses enfants son conjoint

nombre d'enfants à charge et âge : -----

profession du conjoint et lieu d'exercice : -----

VŒUX FORMULES AU MOUVEMENT :

Date et signature :